

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SEANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2023**

N° 2023 0001

L'An Deux mille vingt-trois, le premier février à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 24 janvier 2023, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Olivier SACHE, Corentin GROS, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER, Tony BUTHOD GARCON, Olivier CHENU, Robert LEVY, Vincent RUFFIER DES AIMES,

Absents excusés, Gérard RUFFIER LANCHE (donne procuration à René RUFFIER LANCHE),

Nombre en Membres :	15
En exercice :	12
Suffrages exprimés :	12
Votes pour :	12
Votes contre :	0
Ne prend pas part au vote :	0

Objet : Création de nouveaux tarifs pour le cinéma Le Rhodo

La Commune de Champagny a signé une convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le dispositif Pass'Région.

En signant cette convention, la commune s'est engagée à accepter le Pass'Région au titre du paiement d'une entrée, sur toute la programmation de l'année. Ceci implique l'application d'une tarification spéciale de 5€ l'entrée. Une participation financière d'un montant de 1€ doit être acquittée par le jeune pour chaque entrée, la Région étant en charge du paiement du solde, soit les 4€ restant.

D'autre part, la Fédération Nationale des Cinémas Français a voté les dates et modalités des opérations de promotion organisées par la Fédération en 2023. Aussi, le Printemps du Cinéma se déroulera les dimanche 19, lundi 20 et mardi 21 mars 2023.

La Fête du Cinéma se déroulera les dimanche 2, lundi 3, mardi 4 et mercredi 5 juillet 2023.

Pour ces deux opérations, le tarif sera de 5€ la séance (hors majoration pour les films en 3D, séances spéciales et prestations complémentaires).

- Vu la délibération n°2022-0110 du 16 septembre 2022 fixant les tarifs des régies municipales,

- Vu la délibération n°2022-0162 du 13 décembre 2022 validant la convention de partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Vu l'avis du Conseil Fédéral des cinémas français en date du 24 novembre 2022,

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

- VALIDE le tarif de 5€ par séance pour les utilisateurs du Pass'Région.
- VALIDE le tarif de 5€ par séance pour les opérations de promotion opérées par la Fédération Nationale des Cinémas Français, à savoir le printemps du cinéma et la fête du cinéma.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Denis TATOUD**

